

Le Festival de Montignac ou les Arts et Traditions populaires pour mieux vivre ensemble

Bernard Criner, président de l'Amicale laïque du Montignacois

Un festival authentiquement populaire

Montignac est une petite ville de la vallée de la Vézère, en Périgord noir, chef-lieu de canton de la Dordogne. C'est sur son territoire que se trouve la grotte de Lascaux. Fondée en 1926 sous le nom des « Amis de l'école publique », l'Amicale laïque de Montignac (ALM) est affiliée à la Fédération de Dordogne de la Ligue de l'enseignement. Elle a commencé, il y a une trentaine d'années, à recevoir pendant une journée des ensembles d'arts et de traditions populaires. Devant l'intérêt manifesté par les habitants et les participants, nous sommes ensuite passés à deux ou trois journées chaque été puis, à partir de 1981, à l'organisation d'un véritable festival, les « Journées internationales de folklore et d'amitié ». La dynamique associative étant confortée par l'engouement populaire, ces Journées sont devenues, au fil des ans, le « Festival de Danses et Musiques du Monde ». Soutenue par la mairie de Montignac, le Conseil général de la Dordogne et le Conseil régional d'Aquitaine, la 29^e édition de ce festival aura lieu du 21 au 26 juillet 2009.

Cette manifestation est, par nature, internationale. En vingt-huit éditions, des groupes de plus de cent pays sont venus danser à Montignac. Chaque année, une dizaine d'ensembles folkloriques – rassemblant environ trois cents artistes - se produisent devant quelque vingt mille spectateurs. Les spectacles présentés sont dignes des scènes nationales alors même que les artistes reçus sont dans leur quasi-totalité des amateurs. Malgré son succès, le festival veille à conserver une taille raisonnable, proportionnée aux moyens d'hébergement du bourg.

Le public est majoritairement local ou régional. L'implication de la population, celle de la cité et celle des villages voisins, est manifeste. Chaque année, quelque trois cents bénévoles se mobilisent pour l'évènement. Le Festival est authentiquement populaire. Il mêle les générations en assurant une véritable transmission culturelle. Le « Festi-jeunes » organise, sous la forme d'un centre de loisirs, la participation spécifique d'une centaine d'adolescents qui assurent, notamment, la publication d'un sympathique quotidien. L'ALM, devenue Amicale laïque du Montignacois, rassemble désormais un dixième des six mille habitants de la communauté de communes. En tant qu'association d'éducation populaire, elle est une entreprise d'économie sociale et son activité engendre une quinzaine d'emplois.

Le choix entre deux traditions

Il existe deux grandes façons de concevoir les arts et traditions populaires, toutes deux a priori respectables. On peut s'attacher à un recueil attentif, presque pieux, des traditions du passé. Ou plutôt d'un moment privilégié du passé. En Dordogne, comme dans tous les pays d'Oc, on trouve ainsi des groupes de défense et de conservation de la culture et de la langue. Tel est "Lou Bournat doù Périgord" (La Ruche du Périgord), qui organise avec constance,

depuis des dizaines d'années, une rencontre, la Félibrée, le premier dimanche de juillet. La période de référence est, en l'occurrence, la deuxième moitié du XIX^e siècle. Ces groupes sont les héritiers, directs ou indirects, du Félibrige, association créée en 1854 par Frédéric Mistral et six autres écrivains.

L'autre conception n'est pas nouvelle elle non plus. Elle a un temps engendré un « Félibre rouge », dont on devine les affinités politiques. Selon elle (qui, incontestablement, a nos faveurs) la conservation de la mémoire du passé ne signifie en rien sa glaciation. Tout comme ouverture ne signifie pas renoncement à sa culture propre. Il ne saurait être question en l'occurrence de fondre les danses et musiques anciennes et modernes dans un magma dépourvu de sens ; la collecte des traditions artistiques, des danses, des musiques, des costumes doit être faite avec discernement et respect. Mais les pratiques artistiques ont évolué et elles sont donc susceptibles d'évoluer encore. La Bretagne est exemplaire à cet égard : il s'y transmet de génération en génération une culture à la fois vivante et ouverte.

Il ne s'agit donc pas pour nous de simplement tenter de reproduire le passé en prenant le risque de le momifier. Il s'agit au contraire de le faire vivre dans le présent. Une tradition vivante est une tradition enracinée mais ouverte au mouvement. Refuser de prendre en compte son propre passé serait une grave erreur mais rester figé sur un moment du passé peut conduire à refuser l'apport des autres cultures. Les cultures populaires contribuent à la construction de notre identité, à la fois en tant que peuple et en tant qu'individus. Les arts et traditions populaires peuvent nous aider dans la recherche d'un équilibre mariant l'affirmation de soi-même et l'ouverture aux autres.

D'origine culturelle limousine, militant de l'éducation populaire, je suis moi-même venu au mouvement folklorique par la recherche d'une culture de la paix par l'échange culturel entre les peuples. Et c'est sur ce thème que nous avons lancé, en juillet 2008, les premières Rencontres de Montignac. Intitulées « Cultures en(m)brassées », elles se sont déroulées dans le cadre du 28^e festival, en juillet 2008. L'ALM et la Ligue de l'enseignement ont voulu les fonder sur la notion d'éducation populaire, en reliant des pratiques artistiques à une réflexion théorique sur l'histoire sociale à partir d'un échange entre artistes, intellectuels et spectateurs autour de moments forts du Festival. Elles comprenaient des conférences-débats, des discussions informelles entre les artistes, l'équipe organisatrice et le public. Ont ainsi été abordés les thèmes de la collecte de la mémoire, du dialogue interculturel et de l'avenir du folklore français¹. Nous attendons beaucoup des Rencontres à venir.

Une ouverture internationale réussie

¹ Citons, parmi les intervenants : Gérard Boutet, auteur de *La France en héritage. Dictionnaire encyclopédique. Métiers, coutumes, vie quotidienne, 1850-1960*, Éd. Perrin, Paris 2007 ; Yannick Biot, directeur du Centre culturel La Fabrique à Saint Astier (Dordogne), auteur de *La mémoire ouvrière et paysanne*, Éd. Fanlac, Périgueux 2007 ; François Lagorce, de l'Agence culturelle départementale Dordogne Périgord, sur la sauvegarde de la langue occitane ; Ulrich Bunjes, de la Direction générale Éducation, Culture et Patrimoine au Conseil de l'Europe, coordinateur du Livre blanc sur le dialogue interculturel et Anne-Marie Ciolfi, présidente du groupe d'art et de traditions populaires Empi et Riaume et aussi de l'Union nationale des groupes de traditions populaires.

Un Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels (CIOFF) a été créé en 1970, à l'initiative d'Henri Coursaget, l'animateur du célèbre Festival de Confolens. Il s'investit dans la transmission d'un héritage culturel à la jeunesse avec deux objectifs complémentaires : la sauvegarde et la diffusion de la culture traditionnelle et populaire ; la transition d'une culture de violence et de discrimination vers une culture du dialogue, du respect de l'autre et de la solidarité. La section française coordonne l'activité de vingt-sept festivals. Elle fonctionne comme un centre de ressources, mutualisant les expériences et favorisant les échanges. C'est tout naturellement que le Festival de Montignac en fait donc partie.

Le CIOFF-France labellise aussi des groupes de danse et de musique traditionnelle, en fonction de leur qualité artistique et de leur engagement formel de s'inspirer des principes et des valeurs rassemblés dans une Charte à laquelle il leur est demandé de souscrire. À ce jour, douze groupes ont ainsi reçu ce label, dont ils peuvent faire état dans les festivals à l'étranger. Nous avons en commun notre amour pour les arts traditionnels, objets de dialogue et d'échanges, et notre attachement à des festivals au caractère éminemment populaire, appuyés sur l'engagement bénévole de leurs organisateurs. Et aussi quelques problèmes ! La France est le seul des « vieux pays » où le folklore est si mal identifié et si mal considéré par les pouvoirs publics². Il ne bénéficie pas d'une politique digne de ce nom. Son ministère de tutelle est celui de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de sa mission sur l'éducation populaire, et non celui de la Culture, qui l'ignore royalement alors même que ce ministère se préoccupe (légitimement) du « hip-hop » ou du « rap », ces authentiques expressions des identités urbaines.

Le CIOFF s'est beaucoup développé dans le monde. Il est désormais présent dans plus de quatre-vingt-dix pays : dans toute l'Europe, aux Amériques, en Asie ; plus difficilement en Afrique, pour des raisons essentiellement économiques, et dans le Pacifique, à cause de l'éparpillement des terres mais surtout de la quasi éradication des cultures traditionnelles dans certains pays, comme l'Australie ou la Nouvelle Zélande. Son actuel président est le thaïlandais Udomsak Sakmunvong. Sa croissance s'effectue selon des modalités différentes suivant les pays : simple transmission d'informations, adhésions de festivals, voire de groupes de festivals et/ou d'ensembles traditionnels. Le CIOFF fédère ainsi quelque deux cent cinquante festivals impliquant plus de cinquante mille artistes amateurs chaque année. Et tous les quatre ans, des « Folkloriades » rassemblent des groupes de tous les pays adhérents. Les prochaines auront lieu en Corée du Sud, en 2012. Nous y présenterons un spectacle représentatif de la diversité du folklore français.

Le CIOFF est la plus importante organisations non-gouvernementales au service des Arts Traditionnels à être en « relation formelle de consultation » avec l'UNESCO, un statut officiel défini par des directives internationales. De par ses principes fondateurs et ses actions, le CIOFF est en phase avec la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 et avec la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 qui incite à

² Le folklore souffre en particulier d'une fiscalité qui assimile ses festivals les plus importants à des prestations de service et non à des spectacles vivants. Il subit ainsi une TVA à 19,6 % alors que les organisateurs de tournées de chanteurs bénéficient, eux, d'un taux de 5,5 %...

protéger et à promouvoir les arts du spectacle, les traditions et expressions orales, les langues dans leur diversité, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les savoir-faire liés à l'artisanat, etc. L'UNESCO a ainsi confié à la « commission jeunes » du CIOFF international une mission sur les jeux traditionnels ; elle devrait conduire à l'intégration de ces jeux dans ses futurs festivals.

Pour en savoir plus

www.festivaldemontignac.assoo.org

www.cioff-france.org

Séminaire « La Ligue de l'enseignement et la pluralité culturelle. Du folklore à la diversité » 6 & 7 juillet 2015 CISP Ravel Paris

<https://memoires.laligue.org/>

encart

Folklore : un beau mot pour de grandes valeurs, à tort dévalorisé

Le mot folklore est issu de l'anglais « folk » (peuple) et « lore » (science). Le folklore de France est bien connu grâce aux vastes collectes jadis opérées par deux folkloristes : Arnold Van Gennep (1873-1957), auteur du *Manuel de folklore français contemporain*, réédité chez Robert Laffont, en collection « Bouquins », sous le titre *Le Folklore français*, et Paul Sébillot (1843-1918), auteur de *Le Folklore de France*, réédité aux Éditions Omnibus sous le titre *Croyances, mythes et légendes des pays de France*. De nombreux travaux des sociétés savantes telle que la Société de mythologie française (fondée par des instituteurs autour de Henri Dontenville en 1950), des écrivains tels que Claude Seignolle ont complété ces recensions. Là se trouve l'immense patrimoine populaire de la société préindustrielle.

Le folklore a suscité de longue date de nombreuses initiatives au sein de la Ligue de l'enseignement. Le Festival de Montignac en est l'un des exemples les plus actuels. Mais il est loin d'être le seul. Dans son ouvrage sur la laïcité³, Guy Gauthier, qui fut responsable du secteur culturel de la Ligue, rappelle l'existence de deux commissions très productives en stages, conférences, articles ou éditions. Ce fut d'abord la Commission nationale de Folklore de la Ligue, présidée de 1936 à 1956 (sauf bien sûr pendant la guerre) par Paul Delarue, qui entama la publication du « Catalogue du conte populaire français » par le CNRS. Pierre-Jakez Hélias lui succèdera. Ce fut ensuite, dans les années soixante et soixante-dix, une Commission des Arts et Traditions populaires (avec notamment la participation de l'essayiste Robert Lafont) qui prit la suite. Le mot folklore, dévalorisé, considéré comme synonyme de passéiste, ringard, inorganisé, est alors, mais à regret, mis sur la touche.

Pierre-Jakez Hélias reviendra à ce mot en réfléchissant à son sens et à son histoire. On trouve à ce sujet des pages remarquables d'intelligence dans son fameux ouvrage *Le cheval d'orgueil*⁴, vendu à plus de 2 millions d'exemplaires et porté à l'écran en 1980 par Claude Chabrol : « Parlons donc de folklore. [...] Au sens propre, le folklore est la totalité de la civilisation populaire en ce qu'elle a de spécifique mais une bonne part de nos contemporains ne désignent par ce mot que certaines danses traditionnelles en costumes de terroir dont le touriste moyen fait son dessert de couleur locale plus ou moins frelatée. [...] Au début du siècle, les fêtes folkloriques étaient des manifestations spontanées. Aujourd'hui, elles ne servent plus qu'à représenter certaines valeurs que nous sommes en train de perdre et dont nous savons pourtant qu'elles sont essentielles. [...] Certains vont jusqu'à dire que la civilisation paysanne se prostitue sur les planches et dans les défilés devant des spectateurs qui ont payé leur place. Ils n'ont raison qu'en apparence. La fête folklorique est le seul théâtre du peuple. Or, le théâtre est toujours contestataire par essence, même quand il se veut conservateur ».

Bernard Criner préside, depuis 1983, le Festival de Montignac ainsi que la section française du Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels (CIOFF) ; il est aussi vice-président de la Ligue de l'enseignement.

³ Guy Gauthier, 1984-1994, *Laïcité, le réveil ?*, en ligne sur www.laicite-laligue.org

⁴ Pierre-Jakez Hélias, *Le cheval d'orgueil. Mémoires d'un breton du pays bigouden*, Éditions Pocket, Paris 1975.